

**Conseil communautaire**

Séance du 4 MARS 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 21**

**Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE DU BOULEVARD ANDRE SAUTEL - MISSIONS D'ASSISTANCE A LA FORMALISATION DU PLAN GUIDE & DEMARCHE DE CONCERTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACCORD-CADRE**

Madame LIGONNIÈRE Marie expose que :

***Les réflexions engagées depuis plusieurs années sur la requalification du boulevard André Sautel nécessitent d'être poursuivies pour permettre d'entrer en phase opérationnelle sur la restructuration des espaces publics et d'assurer la cohérence d'ensemble avec les projets immobiliers développés sur les fonciers privés. Pour ce faire, une nouvelle consultation est lancée, sous forme d'un appel d'offres ouvert, pour permettre de retenir deux assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO). La première sera garante de la vision globale, assurera la finalisation des études et aura également pour mission l'accompagnement des opérateurs ; la seconde aura pour rôle d'assurer le cadrage et l'animation de la démarche de concertation tout au long de l'élaboration du projet.***

La requalification du boulevard André Sautel se décline à travers une réflexion globale portant sur l'aménagement et la restructuration des espaces publics ainsi que sur la poursuite de la mutation des fonciers amenés à accueillir des projets immobiliers.

Ce projet majeur et complexe a ainsi fait l'objet d'études et d'une démarche de concertation visant la formalisation d'un plan guide. Menées entre 2018 et le début de l'année 2020, il convient de les poursuivre.

Indépendamment des travaux de sécurisation des traversées piétonnes en cours qui ont été considérés comme urgent, le but est, à travers la formalisation d'un plan guide, de stabiliser les intentions de programme, les ambitions qualitatives et environnementales, les périmètres d'interventions, les coûts et les clés de répartitions entre les maîtrises d'ouvrages, ainsi que les modalités de financement, le tout avec une visée opérationnelle contextualisée des enjeux portés par le territoire.

Ces expertises et approfondissements sont notamment nécessaires pour s'assurer de la soutenabilité du projet pour les acteurs et les collectivités concernés, en termes de calendrier et d'inscriptions budgétaires.

Cette étape est un préalable indispensable au lancement de la phase opérationnelle et à la sélection d'une ou plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre, qui auront à réaliser les études techniques à partir de 2022 pour une mise en œuvre estimée des aménagements des espaces publics en 2024 et 2025.

Garant de la cohérence globale, le prestataire interviendra tout au long de l'élaboration du projet (coordination conception/travaux) et assurera l'accompagnement architectural auprès des porteurs de projets immobiliers sur les fonciers privés.

Enfin, dans la continuité de la démarche de concertation instaurée, il est prévu de retenir une équipe qui aura en charge la mise en place d'un dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes (habitants, usagers, commerçants, opérateurs, propriétaires fonciers, comités de quartiers, ...) aux différents stades d'avancement du projet.

Pour répondre aux besoins exprimés ci-avant exposés, il est proposé la formalisation de nouvelles missions sous la forme d'accord-cadre comprenant deux lots :

- **LOT 1 : FINALISATION, FORMALISATION, COORDINATION ET ANIMATION DU PLAN GUIDE**
- **LOT 2 : DEMARCHE DE CONCERTATION**

Pour la mise en œuvre de cette prestation, il convient de procéder à une consultation par voie de procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert soumises aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre. L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. Compte tenu de sa spécificité et des besoins, la durée de l'accord-cadre est de 2 ans renouvelables 2 fois, ce qui porte la durée maximum à 6 ans.

Le montant prévisionnel des missions sur la période initiale du marché est estimé à 410 000 € HT selon une répartition de 300 000 € pour le lot 1 et de 110 000 € pour le lot 2.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats à venir à l'issue de la procédure décrite, ainsi que tout document y afférent et en découlant.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 67

Nombre de membres ayant donné procuration : 11

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78

Votes pour : 78

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
PAR EMPECHEMENT  
LE VICE-PRESIDENT**

Antoine GRAU

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Envoyé en préfecture le 25/03/2021  
Reçu en préfecture le 25/03/2021  
Affiché le 11/03/2021  
ID : 017-241700434-20210304-MARS\_21-DE

Date de convocation : 26/02/2021  
Date de publication : 11/03/2021

Séance du 4 MARS 2021\_ Visio conférence

N° 21

**Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE DU BOULEVARD ANDRE SAUTEL - MISSIONS D'ASSISTANCE A LA FORMALISATION DU PLAN GUIDE & DEMARCHE DE CONCERTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACCORD-CADRE**

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN conseillers communautaires délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÈNÈS, Mme Line MEODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Alain DRAPEAU procuration à Mme Frédérique LETELLIER.

M. David BAUDON, Mme Chantal SUBRA procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Luc ALGAY conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH procuration à Mme Eugénie TÊTENOIRE, Mme Josée BROSSARD procuration à Mme Chantal MURAT, M. Arnaud DE CAMBOURG procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. Pascal SABOURIN, M. Didier GESLIN, Dominique GUÉGO, Mme Marie-Christine MILLAUD procuration à M. Tony LOISEL, M. Hervé PINEAU, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Michel TILLAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS et Mme Tiffany VRIGNAUD procuration à Mme Catherine BORDE-WOHMANN, conseillers communautaires.

**Secrétaire de séance** : M. Marc MAIGNÉ